

INFORMATIQUE

**CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

**SEANCE PUBLIQUE
DU 20 MARS 2003**

N° 2003-59

**16/ AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE CONSOMMABLES
INFORMATIQUES - MARCHÉ 2002V005**

Rapporteur : Mme GALLOIS

La Ville a conclu le 8 avril 2002, un marché pour la fourniture de consommables informatiques avec la Société SUPPLIES TEAM.

Cette Société a fusionné avec ISA-DAISYTEK S.A, dans le cadre d'une fusion absorption et a pris comme nouvelle dénomination sociale ISA-DAISYTEK.

En conséquence, conformément au Code des Marchés Publics un avenant au marché 2002V005, est nécessaire pour autoriser le transfert à ce nouveau titulaire.

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial restent maintenues.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Marchés Publics,
VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 mars 2003,
OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE le transfert du marché 2002V005 à la Société ISA-DAISYTEK suite à la fusion absorption des sociétés SUPPLIES TEAM et ISA-DAISYTEK.

AUTORISE M. le Député-Maire à signer l'avenant de transfert n°1 et toutes les pièces à intervenir.

**Le Rapporteur,
Signé : Mme GALLOIS**

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal par 41 voix pour et 1 abstention,
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE,

LE DEPUTE-MAIRE
Signé : Bruno BOURG BROCC
Certifié exécutoire compte tenu de la réception à
la Préfecture le **26 mars 2003**
et de la date de publication le **25 mars 2003**

Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général



Eric AMELINE